

96^e réunion, 14 – 17 juin 2022

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 96^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), Hybride, 14 – 17 juin 2022

Pour examen par le GR-... lors de sa réunion du ... 2022

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 96^e réunion sous forme hybride, du 14 au 17 juin 2022, sous la présidence de M^{me} Kristine LICIS (Lettonie).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté les projet d'instruments suivants et a décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement ;
- projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le CDDH a également adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2230(2022) « Combattre et prévenir l'usage excessif et injustifié de la force par les forces de l'ordre » et 2231(2022) « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droits international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes ».

Points pour information du Comité des Ministres

Concernant le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- échangé des vues sur les travaux du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV) ;
- désigné la République tchèque en qualité d'État membre dont les frais de participation au DH-SYSC-IV seront couverts par le Conseil de l'Europe, à la suite de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie ;
- échangé des vues sur les conséquences de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les questions qui devront être examinées par le nouveau Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC) et sur cette base, adopté le mandat de ce groupe ;
- désigné 10 États membres dont les frais de participation des experts au DH-SYSC-JC seront couverts par le Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Türkiye et Royaume-Uni) et élu par acclamation le Président du DH-SYSC-JC (M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)).

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- échangé des vues avec M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les travaux du Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« Groupe 46+1 ») ;

- échangé des vues sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) relatifs à la nécessité et à la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels dans ce domaine;
- désigné l'Arménie en qualité d'État membre dont les frais de participation au CDDH-ENV seront couverts par le Conseil de l'Europe, à la suite de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie ;
- échangé des vues sur les résultats de la première réunion et sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situations de crise (CDDH-SCR) ;
- échangé des vues avec sa Rapporteuse sur les droits de l'homme et les entreprises, M^{me} Nicola WENZEL (Allemagne) et pris note de sa participation et de celle de M. Morten RUUD (Norvège) à l'Atelier international sur les droits de l'homme et les entreprises, organisé par la Présidence italienne du Comité des Ministres (Rome, 28 mars 2022) ;
- échangé des vues avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) concernant sa préparation d'une étude de référence sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ;
- pris note des informations relatives à la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) fournies par le Secrétariat concernant notamment l'élection de dix experts du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe par la Consultation des Parties et les futurs travaux de ce Groupe ;
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, M. Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités et de l'usage de l'expression « droits humains » dans les versions françaises des documents du CDDH et de ses instances subordonnées ; décidé de demander aux Président·e·s de ses instances subordonnées de compléter la fiche thématique sur l'égalité de genre et de la transmettre au Rapporteur sur l'égalité de genre à l'issue des travaux de chaque livrable ;
- échangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des conventions dont le CDDH a la charge ; échangé des vues avec M^{me} Alina OROSAN, Présidente du Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur la situation de la Fédération de Russie par rapport aux conventions placées sous la responsabilité du CDDH ;
- pris note des informations fournies par ses représentants dans des activités externes ; désigné Mme Susan DICKSON (Royaume-Uni) en qualité de représentante du CDDH au Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) ;
- échangé des vues avec M. Thomas SCHNEIDER, Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur les travaux du CAI et les travaux futurs du CDDH sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle ; désigné M. Vahagn PILIPOSYAN (Arménie) en qualité de représentant du CDDH au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ;
- décidé de confier au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter lors de ses prochaines réunions ;
- pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications à venir d'ici la fin 2022 ;
- adopté son calendrier des réunions pour le second semestre 2022 et pris note du calendrier prévisionnel des réunions pour 2023.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté le récent renforcement de son Secrétariat, à la suite de l'inclusion des travaux sur l'adhésion de l'Union européenne sous la responsabilité de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme de la Direction Générale droits de l'homme et État de droit.

Évaluation des activités menées à bien

Le CDDH a achevé les travaux de trois livrables prévus dans son mandat pour 2022-2025, à savoir le livrable 1 (projet de Recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement ; date limite 30/06/2022), le livrable 2 (projet de Recommandation sur des mesures contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ; date limite 30/06/2022), et le livrable 10 (Lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention au niveau national ; date limite 31/12/2023). Le livrable 10 correspond au livrable 2 du mandat du DH-SYSC pour 2022-2025.

Les travaux des trois livrables ont été achevés dans les délais prévus.

Avec l'achèvement des travaux de ces trois livrables, le CDDH a considéré que ses Groupes de rédaction DH-TET et DH-SYSC-V avaient rempli leurs mandats.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

3.1.3 Établissement d'un nouveau Groupe de rédaction sur l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

3.3 Conséquence de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie pour le système de la Convention européenne des droits de l'homme

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5 : DROITS DE L'HOMME EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 10 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 11 : CONVENTIONS

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 13 : INVITÉS

POINT 14 : PUBLICATIONS

POINT 15 : CALENDRIER

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES